Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260407-DEL2026_057-DE

DEL 2026/057

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEPT AVRIL A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves LE ROUX.

Lieu de la séance	Rue de Fougères, Salle du Conseil Municipal, Liffré
Date de convocation	01 avril 2026
Présents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, S. CHYRA, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZE-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, Y. LE ROUX, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, R. SALAUN, D. VEILLAUX
Absents représentés	M. V. LEMIERE (Pouvoir à MME C. BRIDEL), M. A. PECHON (Pouvoir à MME G. DUMONT), M. F. TROUVE (Pouvoir à MME L. BODIN)
Absents	
Secrétaire de séance	Mme M. LANGLAIS ELLEOUET

ADMINISTRATION GENERALE

Installation des membres du Conseil Communautaire

Rapporteur : Yves LE ROUX, Doyen de l'assemblée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 2122-8, L.5211-6, L.5211-6-1, L.5211-8 et l'article L. 5211-9 ;

VU le code électoral ;

VU la circulaire ADTB2503087C en date du 17 mars 2025 relative à la recomposition de l'organe délibérant des EPCI l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260407-DEL2026_057-DE

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et plus particulièrement l'article 4 portant à 37 le nombre de conseiller communautaire ;

VU la répartition des sièges adoptée par l'accord local et fixant à 37 le nombre total de conseillers communautaires au sein de Liffré-Cormier Communauté pour le mandat 2026-2032 ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de Liffré-Cormier à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 ;

VU les élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars et 22 mars 2026 ;

Il est exposé ce qui suit :

Les élections municipales relatives au mandat 2026-2032 se sont déroulées les 15 mars et 22 mars 2026.

Les proclamations des résultats ont eu lieu les 15 et 22 mars 2026 en fonction des communes, et les élus communautaires suivants, appelés à siéger au sein du Conseil Communautaire de Liffré-Cormier Communauté, ont respectivement été désignés :

Liffré (11 sièges)	BEGUE Guillaume
	BELLONCLE Jacques
	BRIDEL Claire
	CHESNAIS-GIRARD Karen
	DANTON Yannick
	DUMONT Gwénaël
	LANGLAIS-ELLEOUET Maud
	LEMIERE Valentin
	OULED-SGHAÏER Anne-Laure
	PECHON Alain
	SALAÜN Ronan
La Bouëxière (6 sièges)	BEAULIEU Angélique
	CERNEAUX Isabelle
	DELAUNAY Jérémie
	JOUANGUY Thomas
	PELLEN Jean-Marc
	VANNIER Béatrice
Saint-Aubin-du-Cormier (6 sièges)	BEGASSE Jérôme
	LE ROUX Yves
	LEBON Catherine
	LEMOINE Cécilia
	MACOURS Pascale
	ROUDIER Jean-Philippe

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260407-DEL2026_057-DE

Gosné (3 sièges)	BOUTHELOUP Ludovic
	GILLET Carole
	VEILLAUX David
Ercé-Près-Liffré (3 sièges)	CHEVESTRIER Bertrand
	FLAUX Eric
	GAUTIER Isabelle
Livré-sur-Changeon (2 sièges)	FRAUD Emmanuel
	THOMAS-LECOULANT Emmanuelle
Mézières-sur-Couesnon (2 sièges)	BARBETTE Olivier
	CHYRA Sarah
Chasné-sur-Illet (2 sièges)	BONENFANT Bertrand
	HEUZE-MICHEL Nathalie
Dourdain (2 sièges)	BODIN Laura
	TROUVE Frédéric

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yves LE ROUX Doyen d'âge qui a déclaré les membres du Conseil Communautaires cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Maud LANGLAIS-ELLEOUET a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT.

La séance est levée à 22h32

Fait à Liffré, le 7 avril 2026

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site liffre-cormier.fr.

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BEGUE	Maud LANGLAIS-ELLEOUET

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.